



Réf. Farde e-Assemblées : 2465506

N° OJ : 30

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/06/2022

**Objet :** Tourisme.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations : 17.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 17.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 12.000,00 EUR à l'asbl La Cambre-Mode(s) Show be pour l'organisation du défilé "La Cambre" et le prix de la Ville;
- 2) 5.000,00 EUR à l'asbl Petrunia pour l'organisation du concert de soutien à l'Ukraine au Cirque Royal.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :